



Les forums

Mardi 26 janvier 2010
de 8 h 30 à 10 h

sur le thème

**Créations et inventions de salariés :
lacunes législatives et solutions
envisageables**

CMS Bureau Francis Lefebvre,
1-3 villa Emile Bergerat, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex, France
T +33 1 47 38 55 00 - F +33 1 47 38 55 55
info@cms-bfl.com - www.cms-bfl.com

CMS Bureau Francis Lefebvre est membre de CMS, regroupement de 9 grands cabinets d'avocats européens indépendants offrant aux entreprises un éventail complet de services juridiques et fiscaux en Europe et dans le reste du monde. Fort de plus de 4600 collaborateurs, dont plus de 2400 avocats et 600 associés, CMS s'appuie sur 47 implantations dans le monde.

Cabinets membres de CMS : CMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni (Italie); CMS Albiñana & Suárez de Lezo S.L.P. (Espagne); CMS Bureau Francis Lefebvre (France); CMS Cameron McKenna LLP (Grande Bretagne); CMS DeBacker (Belgique); CMS Derks Star Busmann (Pays-Bas); CMS von Erlach Henrici Ltd (Suisse); CMS Hasche Sigle (Allemagne); CMS Reich-Rohrwig Hainz Rechtsanwälte GmbH (Autriche).

Implantations mondiales principales et secondaires des cabinets membres de CMS : Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Londres, Madrid, Paris, Rome, Vienne, Zurich, Aberdeen, Alger, Anvers, Arnhem, Belgrade, Bratislava, Bristol, Bucarest, Budapest, Buenos Aires, Casablanca, Cologne, Dresde, Düsseldorf, Edimbourg, Francfort, Hambourg, Kiev, Leipzig, Ljubljana, Lyon, Marbella, Milan, Montevideo, Moscou, Munich, Pékin, Prague, São Paulo, Sarajevo, Séville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Utrecht, Varsovie et Zagreb.

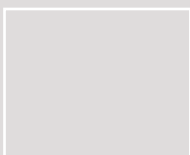
Les cabinets membres de CMS, en association avec The Levant Lawyers, sont présents à Beyrouth, Abu Dhabi, Dubaï et Koweït.

C/M/S/ Bureau Francis Lefebvre

à l'attention de Madame Christiane Vatel

1 - 3, villa Emile Bergerat

92522 Neuilly-sur-Seine Cedex



CMS Bureau Francis Lefebvre a le plaisir de vous convier au forum qui se tiendra le mardi 26 janvier 2010 de 8 h 30 à 10 h

sur le thème

Créations et inventions de salariés : lacunes législatives et solutions envisageables

L'année 2009 aurait pu être l'occasion d'une clarification des régimes des inventions et créations des salariés des entreprises privées.

Le Chef de l'Etat avait notamment donné pour instruction en avril 2009 à ses ministres de l'Economie et de la Recherche d'ouvrir des négociations avec le patronat et les syndicats sur la question de la rémunération des inventeurs salariés. Celles-ci n'ont pas abouti.

La loi HADOPI du 12 juin 2009 n'ayant réformé que le régime des journalistes, les difficultés soulevées par l'exploitation par les entreprises des créations réalisées par leurs salariés ne sont toujours pas résolues.

Cette actualité aura eu pour effet d'attirer l'attention des salariés sur les droits qui sont les leurs, rendant urgente une réflexion au sein des entreprises en vue de renforcer la sécurité quant à la gestion de ces droits.

C'est dans ce contexte que nous vous convions afin d'aborder ce sujet.

Ce forum sera animé par Marie-Pierre Schramm, avocat associé spécialisé en droit social, Antoine Gendreau, avocat associé, Alexandra Le Corronc et Alexis Vichnievsky, avocats spécialisés en droit de la propriété intellectuelle, Laurent Mulatier, secrétaire général de la Commission Nationale des Inventions de Salariés qui examineront :

- ! L'actualité jurisprudentielle au regard des conventions collectives et des clauses de cession
- ! Les enseignements à tirer de l'expérience de la CNIS
- ! La pratique contractuelle en matière de rémunération supplémentaire des inventeurs et de cession de droits sur les créations

Accueil : 8 h 15

Début du forum : 8 h 30 précises

Lieu : CMS Bureau Francis Lefebvre
1-3, villa Emile Bergerat
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Métro : Sablons

Parking : Place du Marché

INVITATION

Réponse souhaitée avant le 19 janvier 2010

M.		Société		E-mail			
Fonction		Tél		E-mail			
Adresse		E-mail		E-mail			
<input type="checkbox"/> Assistera	<input type="checkbox"/> N'assistera pas		Sera représenté par		Fonction		E-mail

Possibilité d'inscription sur notre site www.cms-bfl.com (cf. Espace Clients, rubrique "Événements"), par fax, à l'attention de Christiane Vatel au 01 47 38 42 84 ou par e-mail : christiane.vatel@cms-bfl.com, au forum

Créations et inventions de salariés : lacunes législatives et solutions envisageables

Mardi 26 janvier 2010 de 8 h 30 à 10 h 00